



COMPTE RENDU DE COMITE DE SUIVI Projet éolien de Sens-de-Bretagne, Feins et Marcillé-Raoul

DATE : 25/04/2012

DE : Perrine LE SAINT

Présents :

M. Bodin	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné
M. Colombel	Maire de Sens-de-Bretagne
M. Canto	Maire de Marcillé-Raoul
M. Fougé	Maire de Feins
Mme Rogard	Chargée du transport et habitat – Communauté de Communes du Pays d'Aubigné
Mme Andrieux	Chargée de mission Natura 2000 - ICIRMON
M. Henon	Riverain (les Brosses de Pocsé, Feins)
M. Le Houédec	Chargé de mission naturaliste faune - Bretagne Vivante
Mme Sepchat	Responsable de l'Agence de Nantes - EDF EN France
Mme Le Saint	Ingénieur Projets - EDF EN France

Excusés :

M. Marquet	Propriétaire et exploitant privé, commune de Sens-de-Bretagne
M. Lambert	Propriétaire et exploitant privé, commune de Sens-de-Bretagne
M. Douard	Président de la Fédération Départementale de Chasse
M. Kergadallan	Président de la LPO Ille-et-Vilaine

Objet de la réunion :

Point d'avancement sur le projet éolien à l'étude et organisation de la concertation à mettre en place.

Introduction :

M. Bodin introduit le comité de suivi en indiquant que la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné souhaite étudier le potentiel de développement de l'éolien sur son territoire et dans ce sens va lancer prochainement une étude ZDE (Zone de Développement Eolien). L'appel d'offres pour la réalisation du dossier de ZDE est aujourd'hui terminé. Deux bureaux d'études ont répondu : AEPE Gingko et ETD. Le bureau d'études retenu sera validé lors du conseil communautaire du 3 mai 2012.

EDF EN rappelle les objectifs du comité de suivi :

- ✓ Faire un point d'avancement sur le développement du projet éolien (études en cours, résultats d'études, ...);
- ✓ Instaurer un dialogue régulier entre les différents acteurs du territoire ;
- ✓ Mettre en place et organiser la concertation autour du projet éolien.

Projet éolien :

Contexte et zone d'étude

Perrine Le Saint rappelle rapidement le contexte, la zone d'étude ainsi que les principaux enjeux et caractéristiques du projet.

EDF EN étudie un projet éolien sur les communes de Sens-de-Bretagne, Feins et Marcillé-Raoul. Les premiers contacts ont été entrepris avec la communauté de communes du Pays d'Aubigné en mai 2011, puis avec les maires des trois communes à l'Automne 2011 et avec les propriétaires/exploitants des parcelles concernées durant l'Automne et l'Hiver passé.

M. Fougé demande à EDF EN ou en est la sécurisation du foncier. Perrine Le Saint précise qu'à ce jour environ 90% du foncier est maîtrisé, le reste étant en attente de signature.

L'étude cartographique de l'ensemble des contraintes réglementaires applicables à l'éolien est exposé. La zone d'étude est présentée sur carte.

Les premiers enjeux identifiés sont ensuite détaillés. Il s'agit :

- ✓ de la limitation en hauteur des éoliennes due au Tronçon Basse Altitude de l'Armée de l'Air,
- ✓ des zones boisées et haies à préserver,
- ✓ des enjeux environnementaux identifiés dans le pré-diagnostic écologique réalisé par Bretagne Vivante en février-mars (détaillé par la suite),
- ✓ des enjeux patrimoniaux, notamment par la présence de la porte romane de l'ancienne église de Marcillé-Raoul, monument historique le plus proche de la zone d'étude (4 km environ),
- ✓ D'un second projet à l'étude sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Aubigné, à prendre en compte lors des études de développement du projet.

M. Canto demande de prendre également en compte le projet éolien refusé sur Marcillé-Raoul.

EDF EN rappelle que les différentes études menées dans le cadre du développement du projet permettront de préciser ces enjeux.

Au regard de l'ensemble des contraintes techniques et réglementaires la zone d'étude pourrait accueillir 6 à 7 éoliennes de 2 MW d'une hauteur en bout de pôle de 118 mètres. Sur la base d'une estimation du productible, EDF EN indique qu'en terme de production cela représenterait l'équivalent de la consommation électrique (chauffage inclus) de 90 % de la population de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.

Planning prévisionnel des études :

Le planning prévisionnel du projet éolien est présenté. EDF EN prévoit de réaliser les études de développement du projet sur 12 à 18 mois pour déposer la demande de permis de construire ainsi que la demande d'autorisation d'exploiter à l'été 2013. Les services de l'Etat instruiront le dossier sur une période d'un an environ. Le démarrage des travaux ne pourra commencer qu'une fois le permis de construire et l'autorisation d'exploiter obtenus, soit, au plus tôt à l'Hiver 2014 – 2015, pour une mise en service 6 à 10 mois plus tard.

Anne Rogard présente ensuite le planning de la Zone de Développement de l'Eolien. L'étude sera lancée en juin et pendant 6 mois environ pour déposer la demande de ZDE fin 2012 – début 2013. La période d'instruction par les services de l'Etat est de 6 mois, ce qui permettrait d'obtenir l'arrêté préfectoral accordant la ZDE à l'été 2013, au moment du dépôt prévisionnel des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter.

La phase de développement du projet est ensuite détaillée par EDF EN.

Des expertises seront menées durant l'année à venir. Celles-ci concerneront les thématiques suivantes : l'écologie, le paysage, le gisement de vent, l'acoustique, la géotechnique, etc.

Ces expertises permettront d'identifier précisément les enjeux de la zone d'étude et de définir un projet final, en concertation avec les acteurs locaux et les services de l'Etat, pour lequel une demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter sera déposée.

Premiers enjeux écologiques identifiés – présentation d'Arnaud Le Houédec, Bretagne Vivante :

EDF EN a missionné Bretagne Vivante pour réaliser un pré-diagnostic écologique de la zone d'étude, afin d'identifier les types et la localisation des enjeux et de faire ressortir les éléments notables à prendre en compte lors des études ultérieures et la réalisation du projet.

M. Le Houédec présente le pré-diagnostic écologique.

Pour la réalisation de ce pré-diagnostic écologique, Bretagne vivante s'est basé sur la situation de la zone d'étude par rapport aux sites naturels référencés (ZICO, Natura 2000, ZNIEFF, APPB, convention), sur une synthèse des différentes données ainsi que sur les inventaires complémentaires adaptés.

M. Bodin demande si les informations du MNIE (milieux naturels d'intérêt écologique du Pays de Rennes) élaboré en 2010/2011 ont été prises en compte. M. Le Houédec se renseigne pour l'intégrer au dossier.

Une cartographie des zonages d'inventaires et de protection du patrimoine naturel sur des rayons de 10 et 20 km de la zone d'étude est présentée. Le pré-diagnostic fait notamment ressortir les espèces ayant justifiées ces zonages sur des rayons de 10 et 20 km autour du site d'étude. Le zonage d'inventaire le plus proche de la zone d'étude est la Natura 2000 de l'étang du Boulet, à 800 m environ.

Les enjeux principaux pour les habitats, la flore et la faune sont ensuite exposés. Concernant les habitats, la flore et la microfaune, les enjeux directs sont liés à la phase de travaux. Les enjeux pour les oiseaux en vol sont l'évitement du parc et des habitats de proximité et les éventuelles collisions avec les pales. Enfin, les enjeux pour les chauves souris en vol sont les collisions avec les pales et le barotraumatisme (causé par le changement de pression à proximité des pales des éoliennes).

En ce qui concerne les oiseaux, 144 espèces ont été recensés à proximité de la zone d'étude (étang du Boulet, bois, bocage) sur les 266 présentes en Bretagne. Parmi ces 144 espèces, 46 sont d'intérêt départemental à régional. Au regard de plusieurs critères (morphologie, comportement, biologie, présence et proportion), Bretagne Vivantes a identifié 10 de ces espèces comme sensibles. Celles-ci feront l'objet d'une attention particulière lors des inventaires écologiques et seront étudiées plus spécifiquement dans le cadre d'une étude d'incidence Natura 2000. M. Le Houédec liste ces espèces en indiquant leur statut et le niveau d'enjeu estimé.

La même démarche est exposée pour les chauves souris. Les milieux à proximité de la zone d'étude pourraient être favorables à 18 espèces de chiroptères sur les 22 présentes en Bretagne. Cependant 9 espèces ont été recensées à proximité de la zone d'étude. Au regard de plusieurs critères (voir ci-dessus), Bretagne Vivante a identifié 2 de ces espèces comme sensibles, il s'agit de la Noctule de Leisler et de la Pipistrelle de Nathusius. Ces espèces seront recherchées prioritairement lors des inventaires en mettant en place un protocole de détection et d'enregistrement de leur fréquentation.

Monsieur Le Houédec expose ensuite les protocoles adaptés aux enjeux préalablement définis et à l'apport de connaissance complémentaire. Le planning des inventaires de terrain est parallèlement détaillé, allant de mars à septembre.

Concertation autour du projet :

EDF EN souhaite développer ce projet en concertation avec les acteurs du territoire afin de garantir l'acceptabilité sociale du projet. Le comité de suivi sera donc un lieu d'échange et de décision autour de ce sujet. Il est par ailleurs suggéré de porter la réflexion plus largement pour définir un projet de territoire global autour du projet éolien.

M. Bodin indique qu'il est difficile aujourd'hui de définir un projet global au niveau du territoire étant donné les interrogations par rapport à l'intégration au sein de la métropole rennaise. Il souligne toutefois que le projet permettrait de répondre d'une part aux objectifs du Pacte Electrique Breton et d'autre part au projet de territoire du Pays d'Aubigné défini en 2006. Les objectifs de ce projet de territoire sont de développer l'économie, le tourisme (notamment autour de l'Etang du Boulet) et les activités liées aux services.

Les parties conviennent de mener une réflexion sur ces sujets.

Le porteur de projet et les élus ont préalablement communiqué autour du projet à l'étude. Les actions réalisées sont exposées : articles de presse, informations dans les bulletins municipaux, mise en place d'un classeur de concertation en mairie de Sens-de-Bretagne.

Un plan d'actions de concertation est ensuite discuté entre les parties. Les éléments suivants sont retenus :

- ✓ Mettre en place un classeur de concertation dans les mairies de Feins et Marcillé-Raoul ainsi qu'à la Communauté de Commune du Pays d'Aubigné. Les classeurs sont fournis aux élus et à Anne Rogard.
- ✓ Communiquer régulièrement sur l'avancement du projet dans les bulletins municipaux des trois communes et sur les sites web. Possibilité de mettre un lien vers le site web d'EDF EN France,
- ✓ Organiser une première réunion publique. La date retenue est le 20 juin à 20h à la salle des loisirs de Sens-de-Bretagne. La diffusion de cet événement se fera dans la presse (Ouest-France et la Chronique Républicaine), dans les bulletins municipaux qui sortiront avant fin juin et dans l'édition de juin du Petit Rapporteur,
- ✓ Présenter le projet devant le conseil communautaire lorsque les études seront plus avancées.

Les actions suivantes seront discutées lors de la réunion publique du 20 juin :

- ✓ Organiser une visite d'un parc éolien en exploitation,
- ✓ Organiser une rencontre avec des riverains d'un parc éolien en exploitation.
- ✓ Désigner un représentant des riverains qui sera présent au comité de suivi. En attendant cette date, M. Henon se propose de représenter les riverains.

Date du prochain comité de suivi : **19 septembre 2012 à 14h** à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.